

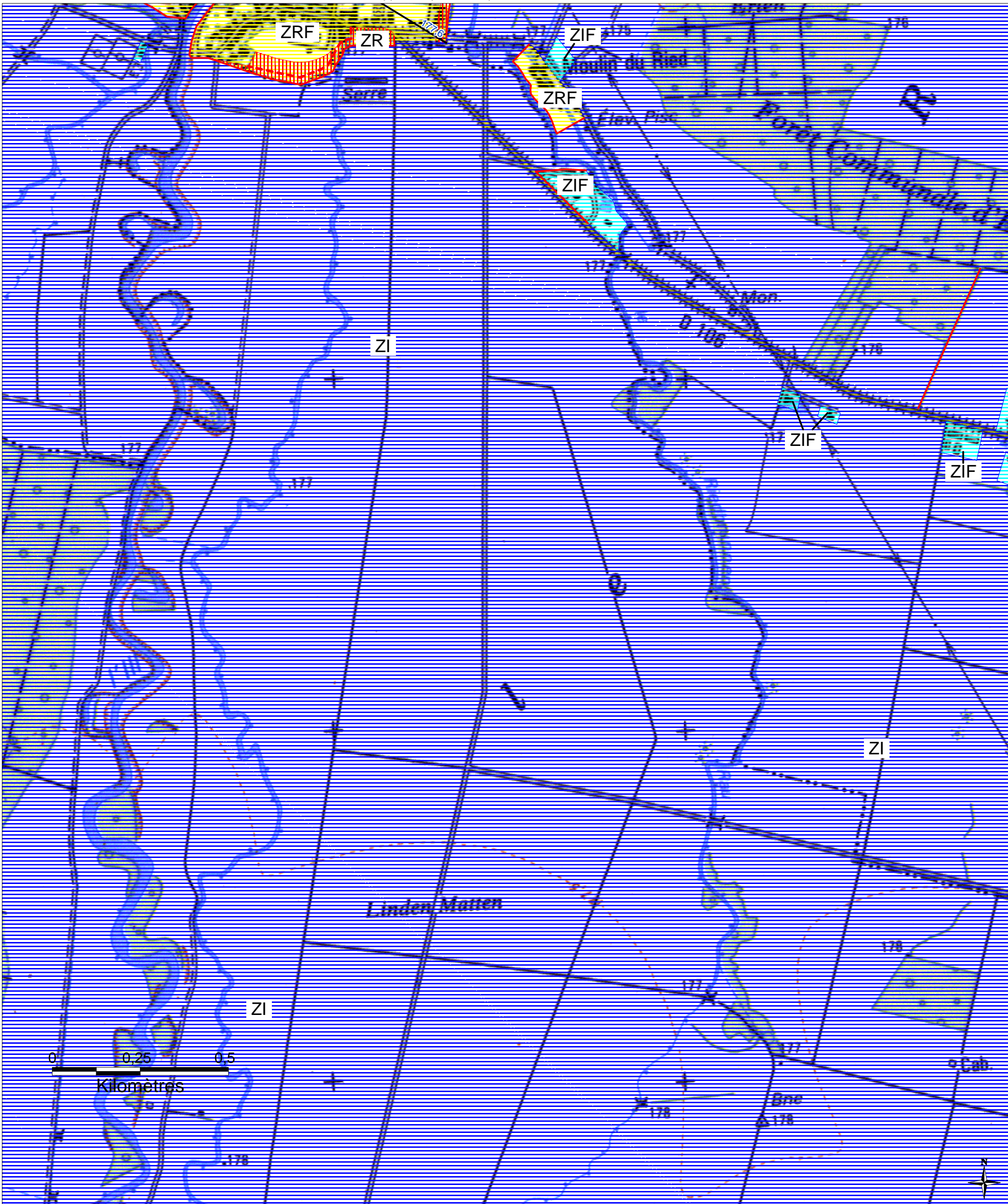


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 11/11

Préfecture du Haut-Rhin
 Direction Départementale
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006
 PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2008



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Mars 2008